Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)
- · Code du produit: 97770001
- · **UFI**: KH2N-O49N-Y405-E42V
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Détergents pour fenêtres
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

 $Fax:(NL) + 31\ 164\ 266\ 710\ (B) + 32\ 2\ 347\ 1395$

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710

BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395

IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061

UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- **Description:** Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx	2 7 2 7	10-25%
CAS: 87741-01-3 EINECS: 289-339-5 Numéro index: 649-113-00-2 Reg.nr.: 01-2119480480-41-0000	hydrocarbures en C4 (Note K) Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	2-butoxyéthanol Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg LC50 / 4 h inhalatoire: 3 mg/l	2,5-5%
CAS: 74-98-6 propane EINECS: 200-827-9 Flam. Gas 1A, H220 Numéro index: 601-003-00-5 Press. Gas (Comp.), H280 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx		1-2,5%
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Numéro index: 007-001-01-2	ammoniac Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥0,1-<0,25%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

BE FR

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 3)

~	or commotes he i	exposii	tion/protection individuelle
8.1 Paramèi	tres de contrôle		
Composants	s présentant des valeurs-	seuil à su	rveiller par poste de travail:
CAS: 64-17-			1 1
VL Valeur d	ì long terme: 1907 mg/m	. 1000 pp	om
	6-2 2-butoxyéthanol	, 11	
	nomentanée: 246 mg/m³,	50 ppm	
	ì long terme: 98 mg/m³, 2		
D;			
CAS: 74-98			
	ì long terme: 1000 ppm		
	-0 propane-2-ol		
	nomentanée: 1000 mg/m ²		n
	i long terme: 500 mg/m³,	200 ppm	
DNEL CAS. (4.17	<i>5.</i> (4) 1		
CAS: 64-17-			07/ 1
	DNEL Long term-system		87 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-system	ic	206 mg/kg human/day (des consommateurs)
Inhalatoine	DNEL Long term-system	ic ma/m²	343 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier) 114 mg/m3 (des consommateurs)
innaiaioire	DNEL Long term-system	ic mg/ms	950 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long town load n	10/m 2	950 mg/m3 (des consommateurs)
	DNEL Long term local n	ig/m3	1.900 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
CAS: 87741-01-3 hydrocarbures en C4 (Note l		CA (Nota	
	DNEL Long term-local	C4 (INDIE	23,4 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
-	DNEL Long term-tocat DNEL Long term-system	ic ma/m3	
Timuratori C	DIVEE Bong term system	ie mg/ms	2,21 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
CAS: 111-7	6-2 2-butoxyéthanol		
	DNEL acute-systemic		13,4-26,7 mg/kg human/day (des consommateurs)
	DNEL Long term-system	ic	3,2-6,3 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Acute-systemic		44,5-89 mg/kg human/day (des consommateurs)
Î	•		89 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term-system	ic	38-75 mg/kg human/day (des consommateurs)
			75-125 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-system	ic mg/m3	49-59 mg/m3 (des consommateurs)
			98 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local n	ig/m3	147 mg/m3 (des consommateurs)
	DNEL Acute-systemic mg	g/m3	426 mg/m3 (des consommateurs)
			633-1.091 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local mg/m	3	123 mg/m3 (des consommateurs)
			246 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
CAS: 1336-21-6 ammoniac Dermique DNEL Acute-systemic			
			6,8 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
PNEC			
CAS: 64-17-	-5 éthanol		
PNEC Fresh	-	0,96 mg/	
PNEC Mari	newater mg/L	0,79 mg/s	
PNEC Fresh	iwater sediment	3,6 mg/K	(g (-)
PNEC Marine water sediment 2,9 mg/K		2.0 /1/	
PNEC Mari	ne water sediment	2,9 mg/K 2,75 (-)	· <i>g</i> (-)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

	(suite de la page 4)		
PNEC Soil	0,63 mg/Kg (-)		
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	580 mg/L (-)		
CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol			
PNEC Freshwater mg/L	8,8 mg/L		
PNEC Marinewater mg/L	0.88 mg/L		
PNEC Freshwater sediment	8,14 mg/Kg		
PNEC Marine water sediment	3,46 mg/Kg		
PNEC Soil	2,8 mg/Kg		
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	463 mg/L		
CAS: 1336-21-6 ammoniac			
PNEC Freshwater mg/L	0.0011~mg/L		

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:
- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique Aérosol · Couleur: Blanc · Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 3,5 Vol % Supérieure: 15 Vol % · Point d'éclair <0 °C 425 °C · Température d'auto-inflammation Température de décomposition: Non déterminé. Non déterminé.

· pH · Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. Non déterminé. · Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: Insoluble

> Pas ou peu miscible Non déterminé.

59 hPa

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0.98 g/cm^3 Non déterminé. · Densité relative.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

(suite de la page 5) Densité de vapeur: Non déterminé. · 9.2 Autres informations · Aspect: Forme: Aérosol · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. · Teneur en solvants: · Solvants organiques: 27,4% 28,08 % · Swiss VOC: · Teneur en substances solides: 0,0 % · Changement d'état · Vitesse d'évaporation. Non applicable. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aigue Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

	Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critéres de classification ne sont pas remplis.					
	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:					
	ATE (Valeu	ırs d'estimati	ion de la toxicité aiguë (ETA))			
Ī	Oral	LD50	40.089 mg/kg (ATE)			
	Inhalatoire	LC50 / 4 h	73,8 mg/l (ATE)			
Ī	CAS: 64-17-5 éthanol					
L	CAS. 04-17-5 Edition					
	Oral	LD50	7.060 mg/kg (Rat)			
	Inhalatoire	LC50 / 4 h	20.000 mg/l (Rat)			
CAS: 87741-01-3 hydrocarbures en C4 (Note K)						
Inhalatoire LC50 / 4 h 5,3 mg/l (Rat)			5,3 mg/l (Rat)			

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

		(suite de la page 6	
	LC50 / 48 h	14,2 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
CAS: 111-7	76-2 2-butoxy	éthanol	
Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE)	
		470 mg/kg (Rat)	
		300 mg/kg (Rabbit)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rab)	
		mg/kg (Rat)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	3 mg/l (ATE)	
		2,21 mg/l (Rat)	
	LC50 / 48 h	mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
CAS: 1336-	CAS: 1336-21-6 ammoniac		
Oral	LD50	350 mg/kg (Rat)	

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 64-17-5 éthanol

EC 50 / 48 h 10.800 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

CAS: 87741-01-3 hydrocarbures en C4 (Note K)

LC50 / 96 h 19 mg/ltr (fish)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

LC50 / 96 h 1.490 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))

CAS: 1336-21-6 ammoniac

LC50 / 96 h 0,89 mg/ltr (fish)

EC 50 / 48 h 110 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

BE.FR

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

AEROSOLS

AEROSOLS, flammable

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport - 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification - ADR, IMDG, IATA - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - 1950 AÉROSOLS

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- \cdot ADR

· IMDG

· IATA



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz. · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· Segregation Code

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· No EMS: F-D,S-U · Segregation groups (SGG18) Alkalis

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for

division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 9)

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

		(suite de la page
Indications complémentaires de transport:		
· ADR		
· Quantités limitées (LQ)	1L	
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0	
• • •	Non autorisé en tant que quantité exceptée	
Catégorie de transport	2	
Code de restriction en tunnels	D	
IMDG		
Limited quantities (LQ)	1L	
Excepted quantities (EQ)	Code: E0	
• • • • •	Not permitted as Excepted Quantity	
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

(suite de la page 9)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	28,1

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 26.10.2022
- · Numéro de la version précédente: 8
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie I * Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 20.11.2023

Nom du produit: ZEP 40 NEW (Listed NSF C1: n° 151462)

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Aérosol
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Utilisation uniquement sur un sol dur

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

- · Mesures personnelles de protection Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- · Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau

Aucune mesure particulière n'est requise.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Sol Empêcher la pénétration dans le sol.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR